

# ▶ ADMINISTRATION DU TRAVAIL

## UN WEBINAIRE GLOBAL POUR PRÉPARER LES RAPPORTS ET COMMENTAIRES POUR L'ÉTUDE D'ENSEMBLE

**QUAND?** 14 décembre 2022 (12.00-14.00 CET)

**OÙ?** Zoom

**GRATUIT**



Organisation  
internationale  
du Travail



Centre international de formation

## CONTEXTE

Les normes internationales du travail (NIT) sont des instruments universels adoptés par la communauté internationale, qui reflètent des valeurs et des principes communs concernant le travail. Les États Membres de l'OIT sont libres de ratifier ou de ne pas ratifier telle ou telle convention, mais l'OIT a estimé qu'il était également important de suivre l'évolution de la situation dans les pays qui n'avaient pas ratifié ses instruments.

En vertu de l'article 19 de la Constitution de l'OIT, les Membres doivent faire rapport au Directeur général du Bureau international du Travail, à des périodes appropriées, selon ce que décide le Conseil d'administration, sur l'état de leur législation et leur pratique concernant les questions qui font l'objet des conventions non ratifiées et des recommandations. Sur cette base, le Conseil d'administration sélectionne chaque année les conventions et recommandations au sujet desquelles les États Membres sont invités à fournir des rapports. Ces rapports, ainsi que ceux soumis en vertu des articles 22 et 35 de la Constitution de l'OIT par les États parties aux conventions concernées et les commentaires reçus par les organisations d'employeurs et de travailleurs, permettent à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) d'établir des études d'ensemble sur l'effet donné, en droit et en pratique, aux instruments considérés.

Les sujets des études d'ensemble sont alignés sur ceux des discussions annuelles récurrentes de la Conférence internationale du Travail dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008. Les études d'ensemble sont publiées dans un volume séparé du rapport annuel de la CEACR (Rapport III (Partie B)), habituellement adopté en décembre et présenté à la session suivante de la Conférence internationale du Travail en juin, où il est examiné par la Commission de l'application des normes de la Conférence (CAS).

Les études d'ensemble et les résultats de leur examen par la CAS sont utiles à bien des égards, notamment pour établir le programme de travail de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne l'adoption de toute norme nouvelle ou révisée, pour évaluer l'impact et l'utilité continue des instruments à examiner et pour donner aux gouvernements et aux partenaires sociaux la possibilité de revoir leurs politiques et d'appliquer d'autres mesures dans des domaines d'intérêt majeur, ainsi que pour décider de nouvelles ratifications, le cas échéant.<sup>1</sup>

Les rapports en vertu de l'article 19 sur les conventions non ratifiées et les recommandations sont des éléments essentiels dans l'évaluation de la mise en œuvre en droit et en pratique des instruments de l'OIT par la CEACR. Cependant, de nombreuses administrations nationales ont du mal à remplir cette obligation constitutionnelle de faire rapport.<sup>2</sup>

Le Centre International de Formation de l'OIT (CIFOIT), en collaboration avec le Département des Normes Internationales du Travail (NORMES) et les bureaux extérieurs, cherche à aider les mandants de l'OIT à préparer des rapports et des commentaires pour les études d'ensemble qui soient instructifs et transmis dans les délais. Il propose donc un webinaire global lié à l'étude d'ensemble sur l'administration du travail qui sera préparée par la CEACR en 2023 et discutée par la CAS en 2024.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Les règles du jeu: Une introduction à l'action normative de l'Organisation internationale du Travail (Édition du Centenaire 2019): [https://www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS\\_672552/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS_672552/lang--fr/index.htm); Manuel sur les procédures en matière de conventions et recommandations internationales du travail (Édition du Centenaire 2019): [https://www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS\\_697951/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS_697951/lang--fr/index.htm)

<sup>2</sup> Ex.: comme l'a noté la CEACR l'année dernière, seuls 115 États Membres ont fourni des rapports sur la législation et les pratiques nationales concernant les questions traitées dans les quatre instruments relatifs au travail décent pour les travailleurs du soin et des services à la personne dans une économie en évolution: 25 rapports provenant de l'Afrique, 23 des Amériques, 6 des États arabes, 21 de l'Asie et du Pacifique et 40 de l'Europe et de l'Asie centrale (Garantir un travail décent au personnel infirmier et aux travailleurs domestiques, acteurs clés de l'économie des soins, Rapport III(B), 2022, paragraphe 15: [https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/reports-to-the-conference/WCMS\\_839679/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/reports-to-the-conference/WCMS_839679/lang--fr/index.htm)). En outre, comme l'a noté la CAS, au cours des cinq dernières années, aucun des rapports sur les conventions non ratifiées et les recommandations n'a été fourni par 17 pays (Rapport de la Commission de l'application des normes, première partie, 2022, paragraphes 211-212: [https://www.ilo.org/global/standards/applying-and-promoting-international-labour-standards/conference-committee-on-the-application-of-standards/WCMS\\_857929/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/standards/applying-and-promoting-international-labour-standards/conference-committee-on-the-application-of-standards/WCMS_857929/lang--fr/index.htm)).

<sup>3</sup> Lors de sa 343e session en novembre 2021, le Conseil d'administration a décidé que l'étude d'ensemble qui sera préparée par la CEACR en 2023, et discutée par la CAS en 2024, portera sur deux instruments: la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et la recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978 (GB.343/LILS/2/Décision: [https://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB343/lils/WCMS\\_826670/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB343/lils/WCMS_826670/lang--fr/index.htm)).

### ► ÉTUDE D'ENSEMBLE DE 2024 SUR L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL

L'étude d'ensemble donnera un aperçu complet de l'organisation et de la structure des systèmes d'administration du travail dans les États Membres. En outre, elle fournira des informations sur la consultation des partenaires sociaux à l'échelle nationale et sur leur participation à l'organisation et au fonctionnement du système d'administration du travail. Elle décrira aussi les principales fonctions exercées par les systèmes d'administration du travail dans les États Membres. Elle servira par ailleurs à mieux comprendre les dispositions des instruments concernés, tant en droit que dans la pratique, ainsi que les difficultés et les possibilités liées à leur application, et encouragera les États Membres à s'échanger des données sur leurs expériences et sur les bonnes pratiques.<sup>4</sup>

## QUEL EST LE GROUPE CIBLE?

- Les fonctionnaires publics responsables des questions liées aux NIT, y inclus le suivi des obligations de faire rapport établies par la Constitution de l'OIT.
- Les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des questions concernant l'OIT, en particulier les membres des comités tripartites nationaux.
- Les fonctionnaires du Bureau International du Travail, tels que les spécialistes du dialogue social, des employeurs et des travailleurs, peuvent également bénéficier du webinaire.

## POURQUOI PARTICIPER?

Pour être mieux équipé.e pour préparer le rapport en vertu de l'article 19 de la Constitution de l'OIT sur les conventions non ratifiées et les recommandations pour l'étude d'ensemble sur l'administration du travail, pour préparer les commentaires y afférents et pour participer aux consultations et discussions connexes.

## QUE VAIS-JE TIRER?

- Compréhension des procédures pour faire rapport et préparer des commentaires pour une étude d'ensemble et son examen.
- Compréhension du contenu des NIT sur l'administration du travail et du formulaire de rapport approuvé par le Conseil d'administration pour donner des informations sur des lignes uniformes pour l'étude d'ensemble.
- Capacité à participer efficacement aux procédures et aux consultations pour l'étude d'ensemble sur l'administration du travail.

## QUELLES SONT LES LANGUES DU WEBINAIRE?

Le webinaire sera offert en anglais, français, espagnol, arabe et portugais, avec interprétation simultanée.

## COMMENT LE WEBINAIRE EST-IL STRUCTURÉ ET ORGANISÉ?

Le webinaire aura une couverture interrégionale et couvrira les points suivants:

1. Le contexte et la procédure: Qu'est-ce qu'une étude d'ensemble ? Quels sont ses objectifs? Comment le sujet est-il identifié? Comment une étude d'ensemble est-elle préparée (rôles, responsabilités, calendrier et délais)? Que se passe-t-il si les États Membres ne respectent pas les obligations connexes de faire rapport?
2. Partage des meilleures pratiques: Quelle a été l'expérience des gouvernements dans la préparation des rapports pour les études d'ensemble, en collectant des informations auprès des ministères et organismes concernés? Quelle a été l'approche et l'expérience des organisations d'employeurs et de travailleurs pour contribuer à la procédure en apportant des commentaires?
3. Les instruments: Quel est le contenu de la convention n° 150 et de la recommandation n° 158 en bref?
4. Le formulaire de rapport approuvé par le Conseil d'Administration: Comment est structuré le formulaire de rapport pour l'étude d'ensemble sur l'administration du travail? Quel est son contenu, question par question et avec des exemples concrets?

<sup>4</sup> Formulaire de rapport: [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:51:0:::P51\\_CONTENT\\_REPOSITORY\\_ID:4298235](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:51:0:::P51_CONTENT_REPOSITORY_ID:4298235)

## COMMENT S'INSCRIRE AU WEBINAIRE?

Inscrivez-vous au webinaire ici: <https://oarf2.itcilo.org/CST/E9716312/fr>

### Infos

Centre international de formation de l'OIT  
Normes internationales du travail, droits au travail et égalité  
des genres (ILSGEN)

[ils@itcilo.org](mailto:ils@itcilo.org)  
[www.itcilo.org](http://www.itcilo.org)